



Un nouveau projet de la commission parrainages : des bourses pour les étudiants palestiniens

Après sa visite à Gaza, Eric (de l'AFPS Caen) nous a transmis une demande des étudiants qu'il a rencontrés. Les frais d'inscription à l'université sont très lourds pour une famille palestinienne (entre 400 euros et 1200 euros par an selon l'université). Or il est important pour les Palestiniens de conserver le haut niveau d'éducation auquel ils sont attachés. De plus les étudiants aidés pourraient correspondre par internet avec leur parrain en anglais ou en français. Comme il s'agit de frais universitaires, nous suggérons que la somme soit versée en septembre et en février à l'étudiant concerné. Le parrainage d'un étudiant peut être assuré par un individu, mais ce peut être aussi un projet de groupe AFPS, en liaison éventuellement avec une municipalité. Qu'en pensez-vous ?

Si vous êtes intéressés, envoyez votre nom et votre adresse à l'AFPS-parrainages, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris. Nous demanderons alors à nos contacts sur place de nous transmettre des dossiers d'étudiants et d'étudiantes, car nous demandons la parité.

A la rentrée 2013, il nous restait en attente :

- 14 dossiers d'enfants de Gaza
- 25 dossiers d'enfants de Cisjordanie (en attente depuis un an !)
- 3 dossiers du Liban

Il est important que les GL aient toujours sur leurs stands le dépliant des parrainages d'enfants et qu'ils aient le réflexe de le proposer aux personnes qui n'ont pas forcément le temps de militer mais qui peuvent aider financièrement une famille palestinienne (à partir de 19 euros par mois, l'AFPS se chargeant de trouver les co-parrains si nécessaire).

Sur les 57 euros envoyés par le parrain, l'AFPS prélève 7% de frais de gestion et les associations palestiniennes gardent 5 % pour leur propre fonctionnement.

L'association du Liban, Beit Atfal Assumoud, procède différemment, en prolongement de sa démarche initiale qui consistait à prendre totalement en charge sur place les orphelins de Sabra et Chatila. Voici les précisions données par Kassem en septembre 2013 : « sur 30€, nous donnons 20€ pour l'enfant, 5€ pour le salaire de la travailleuse sociale, 5€ pour les activités de l'enfant (sorties, repas) et les frais postaux (...). Toute somme dépassant 30€ contribue aux autres projets des centres de Beit Atfal (cliniques dentaires, jardins d'enfants, maternités ...) ».

Enfin nous vous rappelons que nous cherchons toujours des traducteurs pour l'arabe, car le service courrier démarre bien. Nous vous rappelons aussi que **le virement automatique simplifie énormément la gestion à condition que vous indiquiez bien votre nom sur l'intitulé de votre virement automatique.**

Merci !

Réfugiés palestiniens de Syrie

« En décembre dernier, la situation humanitaire au Liban a empiré quand la Jordanie a fermé ses frontières avec la Syrie. En conséquence, des milliers de réfugiés palestiniens de Syrie se sont dirigés vers le Liban pour chercher la sécurité... La majorité de ces familles ont trouvé refuge chez des parents ou des amis à l'intérieur de différents camps - elles ne pouvaient évidemment pas louer leur propre maison - et cela devient un lourd fardeau pour les familles d'accueil qui souffrent déjà de difficultés socio-économiques. Avec des maisons surpeuplées et plus de deux ou trois familles vivant dans une seule pièce, il n'y a pas de place pour l'intimité, ce qui accroît les problèmes sociaux et comportementaux. » (...) L'AFPS a envoyé 10 000 euros à Beit Atfal Assumoud.



Attention, nouveautés ! (Ces renseignements ont déjà été mis sur le site de l'AFPS)

Permanence des parrainages

A partir de septembre 2013, la permanence hebdomadaire s'effectuera le mercredi (et non le jeudi) aux mêmes heures que précédemment : 11h00-13h00 et 14h-16h.

N'oubliez pas que le courrier pour les parrainages doit porter la mention « AFPS- parrainages » pour éviter aux permanents déjà bien occupés un travail de tri supplémentaire. Merci pour eux. Les mails seront adressés à parrainage@france-palestine.org

Comment écrire à votre filleul ?

Pour le Liban, vous pouvez utiliser la poste.

Pour la Cisjordanie et Gaza, n'utilisez pas la poste qui fonctionne très mal. Mettez la lettre pour votre filleul dans une première enveloppe portant le n° et le nom de l'enfant ; mettez cette première enveloppe dans une seconde adressée à l'AFPS-parrainages à Paris, nous ferons suivre.

Depuis septembre 2013, vous pouvez utiliser les services de traduction de l'AFPS (pour ceux qui n'ont pas déjà leur propre traducteur ou qui ne peuvent correspondre en anglais).

Marche à suivre :

Ecrivez votre lettre en français. Indiquez en haut de la lettre le n° de votre filleul. Mettez cette lettre dans une première enveloppe portant le nom et le n° de votre filleul. Ajoutez au crayon sur l'enveloppe la mention « à traduire ». Mettez la première enveloppe dans une seconde que vous enverrez à l'AFPS (parrainages) 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris. Nous ferons traduire la lettre et la ferons passer en Palestine (inutile de mettre des timbres en plus). Nous considérerons que la réponse éventuelle à cette lettre devra également être traduite par nos soins avant d'être renvoyée au parrain. Toutefois, compte-tenu du nombre de parrains, nous limiterons les traductions à un échange par parrain et par an.

Sauf opposition de votre part, nous pourrions utiliser de courts extraits de ce courrier pour alimenter la « lettre des parrainages » dont le principe est justement de partager le courrier reçu. Nous espérons que ce service de traduction vous donnera satisfaction et vous incitera à écrire davantage à votre filleul.

Des courriers en nombre croissant des familles de Cisjordanie

A la suite de contacts récents, notre partenaire Inash El Usra a relancé les familles parrainées pour qu'elles donnent davantage de nouvelles et le résultat est au rendez-vous avec 125 lettres reçues le mois dernier.

Association France Palestine Solidarité (AFPS), 21 ter rue Voltaire 75011 Paris

Tel : 00 33 (0)1 43 72 15 79. Fax : 00 33 (0)9 56 03 15 79 - Email : afps@france-palestine.org Site : www.france-palestine.org